

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 21 février 2024,

ATTRACTIVITE DES METIERS DE LA SANTE : L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) NORMANDIE ET L'AGENCE NATIONALE D'APPUI A LA PERFORMANCE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET MEDICO-SOCIAUX (ANAP) ORGANISENT LE PREMIER SEMINAIRE REGIONAL A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET MEDICO- SOCIAUX

Dans un contexte où les établissements sanitaires et médico-sociaux rencontrent des difficultés en matière de ressources humaines face à la démographie médico-soignante et à l'augmentation des besoins (vieillesse de la population, évolution des pratiques et des organisations), il est primordial de renforcer les actions en faveur de l'attractivité des métiers de la santé.

Ainsi l'ARS Normandie s'est engagée à faire de l'attractivité des métiers de la santé une priorité du Projet régional de santé 2023-2028 avec l'ensemble des partenaires en région pour agir sur tous les leviers afin de renforcer l'attractivité et la fidélisation ainsi que d'améliorer les conditions de travail en établissements sanitaires et médico-sociaux.

Afin d'échanger avec les établissements sanitaires et médico-sociaux sur ces enjeux et les actions engagées en Normandie, l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) ont organisé une journée dédiée à l'attractivité des métiers de la santé en établissement sanitaire ou médicosocial, le 21 février, à Caen.

Ce séminaire a permis d'aborder plusieurs enjeux majeurs sur le sujet dans le cadre de différentes tables-rondes :

- L'attractivité des métiers de la santé : un défi national. Quels enjeux et perspectives en région Normandie ?
- Enjeux de fidélisation des étudiants en santé et d'intégration des nouveaux arrivants : quels sont les leviers d'action de nos établissements ?
- Développement d'une marque employeur et stratégie de communication d'un établissement : quelques retours d'expérience territoriaux et perspectives
- Quelles perspectives à l'utilisation de nouveaux modes d'organisation du travail comme leviers d'une meilleure attractivité dans nos établissements ?

Cette journée a également été l'occasion pour la centaine de participants de découvrir les outils proposés par l'ANAP et de partager les bonnes pratiques déployées en Normandie.

Une feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé

Le renforcement de l'attractivité des métiers de la santé est l'une des 12 priorités d'action du [Projet régional de santé 2023-2028](#) publié par l'ARS Normandie le 31 octobre 2023.

En déclinaison des objectifs fixés par le PRS, une feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé a été élaborée par l'ARS Normandie et ses partenaires afin d'apporter des réponses concrètes à ces enjeux.

Cette feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé s'articule autour de six axes :

- Informer, orienter et valoriser les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion ;
- Former et accompagner les parcours professionnels ;
- Recruter et fidéliser ;
- Renforcer la qualité de vie et les conditions de travail ;
- Renforcer la santé et la sécurité des soignants ;
- Soutenir la démographie médicale.

L'ensemble des partenaires de cette feuille de route seront réunis prochainement afin de signer une charte d'engagement partenariale sur l'attractivité des métiers de la santé et de l'accompagnement en Normandie.

Un appel à projet « Trophées de l'attractivité 2024 » lancé par l'ARS Normandie

Afin de favoriser l'échange et la communication sur le thème de l'attractivité et la fidélisation des professionnels et de promouvoir les dispositifs améliorant le recrutement et la fidélisation des professionnels, l'ARS a souhaité déployer, dans le cadre d'un Appel à projets, des « Trophées de l'Attractivité 2024 ».

Il s'agit de financer des dispositifs ayant pour but de générer des recrutements, des visites de candidats, d'améliorer la marque employeur. Les établissements devront mettre en place un projet ancré localement (attractivité territoriale) et adressé à un public spécifique ayant pour but de pourvoir des postes en tension (attractivité métier). Des partenariats peuvent être initiés avec des acteurs locaux de l'emploi ou de la formation professionnelle.

Les établissements peuvent adresser leur candidature d'ici au 30 avril 2024. Ainsi, 10 projets innovants seront soutenus par l'ARS.